KM/NKZ

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°009 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT STATUT DE LA CHEFFERIE COUTUMIERE ET TRADITIONNELLE

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Abdoulaye SAWADOGO**, rapporteur.

Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 08 janvier, de 09 heures 10 minutes à 11 heures 01 minute, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant statut de la chefferie coutumière et traditionnelle.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation du projet de loi, le mercredi 21 mai 2025, de 12 heures 05 minutes à 13 heures 35 minutes. Au cours de cette séance, la commission a désigné le député Abdoulaye SAWADOGO comme rapporteur qui a participé aux travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces séances de travail, conduites par le député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, se sont déroulés comme suit :

- du lundi 08 au mardi 09 septembre 2025, appropriation du projet de loi ;
- du lundi 15 au mardi 16 septembre et le lundi 15 décembre 2025, audition des acteurs ;
- le lundi 05 janvier 2026, audition du Gouvernement ;
- les mardi 07 et vendredi 09 janvier 2026, adoption du rapport.

Conformément à l'ordre du jour adopté par la COMFIB, le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la COMFIB.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Emile ZERBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

La présentation de monsieur le Ministre d'Etat a porté sur l'exposé des motifs du projet de loi qui s'articule autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Ces différents points ont été développés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

A l'issue de la présentation de monsieur le Ministre d'Etat, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponses.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la période historique à laquelle le Gouvernement fait allusion, à l'article 2 du projet de loi ;
- le risque d'exclusion de certains chefs coutumiers et traditionnels au regard des énumérations des chefs coutumiers et traditionnels, à l'article 4 du projet de loi ;
- l'approche conceptuelle de la notion d'« activité politique » au sens du présent projet de loi ;
- la notion de « protection » mentionnée à l'article 28 du projet de loi en relation avec l'inviolabilité des palais ;
- l'octroi expresse de compétence à l'autorité administrative de constater les auto-proclamations et d'en tirer les conséquences ;
- les mesures prises pour éviter ou atténuer les risques de réinterprétation, d'instrumentalisation et de manipulation liés à la codification des règles de

désignation, d'intronisation et d'investiture des chefs coutumiers et traditionnels ;

- l'inexistence de délai de transmission des règles codifiées de dévolution ou de perte du pouvoir coutumier ou traditionnel ;
- la nécessité de prévoir un traitement financier au profit des chefs coutumiers et traditionnels au regard de leurs attributions ;
- le mécanisme de règlement de certains contentieux liés à la chefferie traditionnelle ;
- le choix d'implantation du drapeau national dans les palais des chefs supérieurs ;
- la conséquence du retrait d'un chef coutumier ou traditionnel du registre ;
- le rôle de l'Etat en cas de contestation de la désignation d'un chef coutumier ou traditionnel ;
- la personne habilitée à rédiger le procès-verbal de désignation, d'intronisation ou d'investiture d'un chef coutumier ou traditionnel ;
- le risque de difficultés dans la mise en œuvre du statut ;
- la différence entre une autoproclamation et une usurpation et la sanction en cas d'auto proclamation.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAGIDH, fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que l'adoption du présent projet de loi permettra d'intégrer la chefferie coutumière et traditionnelle dans l'ordonnancement juridique de notre pays, de valoriser son rôle social et d'aménager un cadre favorable à sa pleine participation à la construction harmonieuse de la nation.

Par conséquent, la COMFIB émet un avis favorable pour son adoption.

Aussi, la COMFIB invite le Gouvernement à se donner tous les moyens pour réussir la mise en œuvre de ce présent projet de loi.

Ouagadougou, le 08 janvier 2026

Le Président

Moussa NOMBO

Le rapporteur

Abdoulaye SAWADOGO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE
SEANCE D'APPROPRIATION DU PROJET DE LOI
LE MERCREDI 21 MAI 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**NOMBO Moussa**	**Président**
2.	**TAPSOBA Issaka**	**Vice-président**
3.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
4.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
5.	**SIDIBE Mariam**	**2e Secrétaire**
6.	SANOGO Drissa	Membre
7.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre
8.	ZANGRE François	Membre
9.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	DIALLO Daouda	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
14.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
15.	BONZI Nonyeza	Membre
16.	TUINA Kanibè	Membre
17.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
18.	NASSOURI Daaga	Membre
19.	NIGNAN Dida	Membre

DEPUTE ABSENT

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Conseillère
4.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
5.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
6.	KABORE K. Mariel	Conseiller
7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs
8.	NEMARO/KABORE Zeenat	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Secrétaire de direction
10.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE JEUDI 08 JANVIER 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**NOMBO Moussa**	**Président**
2.	**TAPSOBA Issaka**	**Vice-président**
3.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
4.	SANOGO Drissa	Membre
5.	OUEDRAOGO Lougoulawindin Clémence	Membre
6.	ZANGRE François	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
10.	DIALLO Daouda	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
12.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
13.	TUINA Kanibè	Membre
14.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
15.	NASSOURI Daaga	Membre
16.	NIGNAN Dida	Membre
17.	KONE Diakalia	Membre

DEPUTE ABSENT

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BONZI Nonyeza	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	HAMA Ly	1er Secrétaire
2.	SIDIBE Mariam	2e Secrétaire

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Conseillère
4.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
5.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
6.	KABORE K. Mariel	Conseiller
7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs
8.	NEMARO/KABORE Zeenat	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Secrétaire de direction
10.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison